

Le séminaire épiscopal de Tournai sous l'Ancien Régime. Esquisse historique

Au chanoine Albert Milet

Le séminaire épiscopal de Tournai tel qu'il se met en place au début du XIX^e siècle est tributaire d'un double héritage. Héritage topographique d'une part, la nouvelle institution prenant ses quartiers dans l'ancien collège de la Compagnie de Jésus; héritage spirituel et institutionnel d'autre part, dans la mesure où il succéda au séminaire installé à Tournai à la fin du XVII^e siècle par Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslain (1671-1689)¹, lui-même issu de plusieurs autres institutions.

Les sources disponibles se résument à peu de chose. L'actuel séminaire épiscopal n'a conservé que quelques documents anciens et le maigre fonds de l'évêché aux Archives de l'État se révèle moins fourni encore. Cela n'étonnera guère les spécialistes de l'histoire tournaisienne. Fort heureusement, de nombreux travaux évoquent, parfois furtivement, la question. Souvent anciens, ils n'en demeurent pas moins précieux. On placera toutefois hors catégorie les études, publiées ou non, du chanoine Albert Milet, ancien professeur, bibliothécaire et historien du séminaire, relatives pour l'essentiel à la période française². Quant à nous, notre objectif s'est limité à retracer les principales étapes de l'histoire du séminaire, qui reste pour une large part à écrire.

1. Le collège des Jésuites

Les Pays-Bas constituèrent très rapidement une terre d'accueil pour la Compagnie de Jésus naissante. Une première maison vit le jour à Louvain en 1547. Présents à Tournai dès 1554, les disciples de saint Ignace durent abandonner la ville à plusieurs reprises, victimes des troubles protestants, avant d'y revenir en 1581, cette fois jusqu'à leur suppression en 1763³. Installés d'abord rue Madame, ils eurent rapidement à souffrir de la proximité de l'Escaut, source d'inondation, et des déchets régulièrement déversés dans la rue de Wasmes, impasse avec laquelle communiquait leur jardin. Ajoutons l'exiguïté de l'endroit, incompatible avec le nombre croissant de novices, et la nécessité de trouver une autre implantation apparut rapidement.

Déjà propriétaire d'une maison - que lui avait léguée en 1571 le chanoine Winghe - dans le haut de la rue des Allemands (actuelle rue des Jésuites)⁴, la compagnie entreprit à partir de 1584 de racheter plusieurs propriétés voisines⁵. Elle sollicita ensuite du gouverneur des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, l'obtention d'autres immeubles situés dans la même rue et confisqués pour cause "d'hérésie". Après quelques tergiversations, ils les obtinrent provisoirement en 1588 avant d'être mis en possession définitive en 1597. Ils détenaient ainsi

¹ Concernant les prélats cités dans cette contribution, on se référera à la *Hierarchia catholica medii et recentioris aevi*, t. III-t. VI, Ratisbonne-Padoue, 1923-1958, p. 316, 340, 411, 383.

² Notamment : *Batailles et remous autour d'un séminaire ou les mésaventures de l'évêque et du maire (1803-1808)*, dans *Mémoires de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, t. VI, 1989, p. 71-180 et *Séminaire de Tournai. Bâtiments et collections. Aperçu historique et catalogue descriptif*, 3^e éd., Tournai, 1998, 22 p.

³ Concernant les Jésuites à Tournai, voir E. SOIL, *Les maisons de la Compagnie de Jésus à Tournai*, Bruges, 1889, VIII-397 p.

⁴ Requête du recteur du Collège des Jésuites aux Consaux, 17 juillet 1571. L.-P. GACHARD, *Extraits des registres des consaux de Tournay 1472-1490, 1559-1572, 1580-1581 suivis de la liste des prévôts et des mayeurs de cette ville depuis 1667 jusqu'en 1794*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. XI, 1846, p. 108.

⁵ Comme en témoigne un acte scabinal du 22 juin 1585, mentionnant l'achat par la Compagnie d'une *helde de maison a plusieurs louaiges* à Loys Alegambe le 30 avril 1584. Cet acte a été partiellement publié par E. SOIL, *Les maisons*, p. 22, n. 1.

l'entièreté de l'espace compris entre les actuelles rues de Bève et des Filles-Dieu, à front de la rue des Allemands, et purent rapidement entreprendre la construction de nouveaux bâtiments.

Il s'agissait encore à ce moment de développer le noviciat. La Compagnie n'avait en effet toujours pas rétabli son ancien collège d'humanités, disparu au moment des troubles. Initiées en 1584, les tractations avec les Consaux en vue d'y établir un nouveau collège n'aboutirent en effet qu'en 1595, lorsque ces derniers mirent à la disposition de la Compagnie la maison gothique sise en contre-bas de la rue de Bève⁶. Cette maison fut reliée aux bâtiments principaux par un passage suspendu au-dessus de cette rue. Les Pères pouvaient ainsi s'y rendre aisément à partir du noviciat. Par ailleurs, les autorités communales s'engagèrent à verser une rente annuelle de 1 500 florins. L'inauguration du collège eut lieu le 9 octobre 1595.

Rapidement, le nombre de personnes susceptibles de fréquenter la chapelle s'accrut. Les élèves du collège, bien entendu, y suivaient les offices, mais également l'ensemble des Pères et des novices, sans compter probablement quelques fidèles. En 1595, on dénombrait dix-huit prêtres et dix-huit novices. En 1599, vingt-deux pères et trente-cinq novices. Il fallut donc penser à entamer la construction d'une nouvelle chapelle. Celle-ci débuta en avril 1601. L'évêque de Tournai, secondé entre autres par le gouverneur de la ville, le doyen du chapitre cathédral et un délégué des Consaux, posèrent les premières pierres⁷. L'adhésion au projet était large. En décembre 1604, avant même l'achèvement des travaux, on commença à y célébrer la messe.

Mais bientôt les bâtiments conventuels eux-mêmes s'avérèrent trop exigus. Aussi les Pères acquirent-ils en 1607 le refuge de l'abbaye du Saulchoir situé à la rue du Quesnoy, sur la rive droite de l'Escaut, dans la partie de la ville sous la juridiction de l'archevêque de Cambrai, afin d'y transférer leur noviciat. Jusqu'à la suppression de l'ordre, celui-ci demeura distinct des bâtiments de la rue des Jésuites, voués à la résidence des pères et au collège.

En 1640, débuta la construction d'une aile à l'arrière de l'église, en vue de fournir un logement pour le collège. Dès lors, les bâtiments situés en-deçà de la rue de Bève se trouvèrent sous-utilisés. Les autorités communales effectuèrent plusieurs tentatives afin de les destiner à un autre usage. En 1665, on envisagea d'y installer les Ursulines⁸. En 1671, les chanoines réguliers de Saint-Nicolas-des-Prés, dits de Saint-Médard ou de Saint-Mard, obligés de quitter leur abbaye en raison de la construction de la citadelle, se montrèrent eux aussi intéressés par les locaux inoccupés du collège⁹. Toujours les Pères s'opposèrent à cette "dépossession".

Finalement, ceux-ci proposèrent en 1680 d'attribuer ces bâtiments à la fondation Manarre, gérée par leurs soins. Il s'agissait d'assurer l'éducation et l'instruction de jeunes filles pauvres, selon le souhait exprimé par les soeurs Anne et Agnès Manarre en 1674¹⁰. Une dernière évolution majeure allait marquer le collège, en 1731, quand fut élevé le bâtiment d'entrée, à savoir la façade actuelle et le porche d'entrée¹¹.

⁶ J. DUMOULIN et J. PYCKE, *Les maisons gothiques de la rue des Jésuites à Tournai. Notes sur leurs propriétaires depuis le XIII^e siècle*, dans *Bulletin d'information de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai*, 3^e année, 1979, n° 3, p. 11-12.

⁷ Archives de l'État à Mons, Famille Bonnaert, 1 395, p. 340-341.

⁸ En 1654, les Ursulines de Lille tentèrent une première fois de s'implanter à Tournai. Les Consaux marquèrent leur opposition. Une seconde requête, introduite en 1665, reçut un meilleur accueil. Seules les maîtresses de l'École des filles firent part de leur hostilité, ainsi que les Jésuites. A. DE LA GRANGE, *Notices sur quelques couvents de Tournai*, dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Tournai*, t. III, 1898, p. 333-338.

⁹ J. VOS, *L'abbaye de Saint-Mard ou de Saint-Nicolas-des-Prés près de Tournai*, I, *Notice, chronique, nécrologie*, dans *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XI, 1879, p. 252-253.

¹⁰ A.-F.-J. BOZIERE, *Tournai ancien et moderne*, Tournai, 1864, p. 483.

¹¹ Concernant l'architecture des bâtiments, voir *Tournai*, dans *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. VI, Liège,

Déjà supprimé dans plusieurs pays européens, l'ordre des Jésuites se vit condamné, universellement cette fois, le 21 juillet 1773 par le souverain pontife¹². Début septembre, Marie-Thérèse donna l'ordre de mettre à exécution la suppression. Sans tarder, le Gouvernement autrichien, dont nombre de fonctionnaires bruxellois affichaient ostensiblement leur hostilité à la Compagnie, s'y employa¹³. Le 20 septembre 1773, les commissaires du Gouvernement se présentèrent de bon matin au collège de Tournai. Dans les jours qui suivirent, un inventaire des biens fut dressé et la communauté dispersée¹⁴.

Les bâtiments du collège suscitèrent l'intérêt de plusieurs institutions : la table des pauvres puis les Récollets. Mais c'est finalement l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés qui, par lettres patentes du 25 août 1779, obtint les bâtiments, moyennant la somme de 45 000 florins. Les religieux procédèrent à quelques transformations, à l'église notamment. Ils eurent toutefois peu l'heur d'en profiter. Déjà frappés par la première invasion française, les religieux allaient, à partir de 1794, subir un nouveau coup d'estoc, qui les mènerait à leur disparition.

2. Le séminaire de Choiseul

2.1. Le séminaire provincial

La réputation du clergé pré-tridentin a souvent été malmenée. L'un des principaux reproches avancés concerne la formation insuffisante des futurs prêtres et tout particulièrement leur manque de préparation aux tâches pastorales¹⁵. Le Concile de Trente préconisa la mise sur pied d'institutions, de collèges, à l'échelon du diocèse ou de la province ecclésiastique, capables de former en priorité des jeunes gens (à partir de 12 ans), pauvres et de naissance légitime, au latin et à la vie pieuse. Il s'agissait en quelque sorte de constituer un réservoir de futurs prêtres¹⁶. On peut les assimiler aux futurs "petits séminaires".

En toute logique, l'épiscopat, véritable pierre angulaire de la Contre Réforme catholique, se vit confier la formation du clergé. Mais la mise sur pied de cet enseignement allait en maints endroits se révéler complexe. Dans la province de Cambrai, Maximilien de Berghes (1556-1570) réunit en 1565 le premier concile provincial, destiné à marquer l'acceptation des décrets du Concile de Trente¹⁷. Depuis la réforme opérée quelques années plus tôt, en 1559, par Philippe II, le diocèse de Tournai appartenait on le sait à cette nouvelle province ecclésiastique¹⁸. Ces décisions conciliaires le concernent donc directement. On y fit état de la nécessité d'établir des séminaires conformément aux exigences tridentines. Il s'agirait d'instruire des enfants, âgés d'au moins douze ans et possédant déjà certains rudiments des lettres. Restait à traduire cela dans les faits, spécialement quant au financement

1978, p. 659-665, ainsi que la contribution de..... dans le présent volume.

¹² P. BONENFANT, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens (1773)*, Bruxelles, s.d., 234 p. (Mémoire couronné par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques, 19).

¹³ B. BERNARD, *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'État*, Bruxelles, 1993, p. 161-163 (Études sur le XVIII^e siècle).

¹⁴ Sur la manière dont fut menée la suppression à Tournai et le destin des biens des Jésuites, voir M. DESCLÉE, *La suppression des Jésuites à Tournai (1773)*. Université catholique de Louvain, 1991-1992, 118 p. Mémoire de licence.

¹⁵ Voir par exemple A.-J. BIJSTERVELD, *Du cliché à une image plus nuancée : la formation et la conduite des curés en Brabant du Nord de 1400 à 1570*, dans *La christianisation des campagnes*. Actes du colloque du C.I.H.E.C. (25-27 août 1994), Bruxelles, 1996, p. 221-233 (Institut historique belge de Rome. Bibliothèque, XXXVIII).

¹⁶ A. MICHEL, *Les décrets du concile de Trente*, Paris, 1938, p. 501-505 (Histoire des conciles, 10/1).

¹⁷ F. WILLOCX, *L'introduction des décrets du concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la principauté de Liège*, Louvain, 1929, p. 156-166 (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 2^e série, 14).

¹⁸ M. DIERICKX, *De oprichting der nieuwe bisdommen in de Nederlanden onder Filips II 1559-1570*, Utrecht, 1950, 347 p.

et à la constitution des bourses prévues¹⁹.

Un séminaire est attesté à Tournai au début de l'année 1569, établi peu de temps auparavant *ensuyuant les decretz du concil de Trente*. Cinq professeurs y enseignent le latin, le grec, la rhétorique, la dialectique, la religion et le chant. Destiné à l'enseignement de la *jeunesse*, il semble correspondre au modèle défini en 1565²⁰. En 1569, le chapitre Saint-Pierre de Lille avait procédé lui aussi à l'érection d'un séminaire. Rapidement avortée, cette tentative fut suivie d'une autre à Douai, guère plus heureuse²¹. Le synode tenu à Tournai en 1574, dont l'objet principal visait à traduire concrètement dans le diocèse les décisions du concile provincial de 1565, n'aborda à aucun moment la question²². Dans le diocèse de Cambrai, quelques tentatives d'établissement d'un séminaire se révélèrent tout aussi infructueuses²³.

Le deuxième concile de Cambrai, tenu à Mons en 1586, allait marquer un pas décisif en cette matière. Y fut décidée en effet la mise sur pied d'un séminaire, non plus dans chaque diocèse de la province, mais *pro tota provincia*. Confrontés à d'importantes difficultés de financement, les évêques de la province préférèrent établir une seule institution dont les frais seraient assumés en commun. C'est la ville universitaire de la province, Douai, qui fut choisie pour siège de ce séminaire provincial²⁴. L'archevêque devrait assurer l'entretien de vingt élèves, pour douze à chacun de ses suffragants, dont celui de Tournai. Soit un total de soixante-huit. Il s'agissait cette fois de former des élèves âgés de 20 ans au moins - bien plus âgés donc que ne le prévoyaient les décrets tridentins et le concile de 1565 -, recrutés dans chaque diocèse par concours eu égard à leur piété et à leur érudition. Ils devaient s'engager à accepter au terme de leur formation les fonctions que leur attribuerait leur évêque, au risque sinon d'avoir à rembourser leurs frais d'entretien. Au programme des études, la théologie, bien entendu, mais également le chant grégorien, le comput ecclésiastique ou encore la liturgie. La durée du séjour était en principe fixée à quatre années, à l'exception des sujets destinés à prendre des grades, pour qui la durée pouvait être allongée. Les élèves abordaient ainsi leur formation en partie à l'Université de Douai, en partie au séminaire. Ce dernier ne constitue donc pas un séminaire pour des ordinands qui auraient déjà préalablement mené à terme leurs études²⁵.

Les frais de pension annuels de chaque séminariste furent fixés à 140 livres, soit un total de 9 792 livres. À cela s'ajoutait les 544 livres attribuées au président du séminaire. De ce montant, Tournai devait prendre en charge douze soixante-huitièmes, soit 1 824 livres, auxquelles s'ajoutaient quelques frais administratifs, pour aboutir au chiffre de 2 000 livres. Notons que le reste du coût d'entretien des élèves, notamment les vêtements, demeurait à leur charge, à celle de leurs parents ou d'éventuels mécènes (*moecenatum*).

Afin de rassembler les 2 000 livres nécessaires annuellement, l'évêque Jean Vendeville (1588-1592) établit une taxe sur les établissements ecclésiastiques du diocèse.

¹⁹ Th. GOUSSET, *Les actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. III, Paris, 1844, p. 189-191.

²⁰ R. HOVEN, *Écoles primaires et écoles latines dans le diocèse de Tournai en 1569*, dans *Horae Tornacenses. Recueil d'études d'histoire publiées à l'occasion du VIII^e centenaire de la consécration de la cathédrale de Tournai*, Tournai, 1971, p. 177-193.

²¹ A. LOTTIN, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Dunkerque, 1984, p. 79-80. (Les éditions des Beffrois. Histoire) et R. HOVEN, *Écoles*, p. 183.

²² Th. GOUSSET, *Les actes*, t. III, p. 405-427.

²³ A. ALVIN, *Histoire du séminaire de Cambrai*, dans *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, t. LXV, 1911, p. 83-87.

²⁴ Sur ce séminaire, voir A. PASTURE, *La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques sous les Archiducs Albert et Isabelle (1596-1633), principalement d'après les archives de la nonciature et de la visite ad limina*, Louvain, 1925, p. 172-181 (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 2^e série, fascicule 3) et A. ALVIN, *Histoire*, passim.

²⁵ Th. GOUSSET, *Les actes*, t. III, p. 599-602 et A. ALVIN, *Histoire*, p. 102-104.

L'évêque et le chapitre cathédral assuraient la plus forte contribution, d'un total de 605 livres. Une autre taxe, ponctuelle celle-ci, établie de concert par les différents diocèses suite à une assemblée tenue à Mons en octobre 1590, fut également levée pour pourvoir à l'acquisition des bâtiments²⁶. En 1615, le mode de financement du séminaire n'avait pas changé. La taxe annuelle était toujours perçue selon le *catalogue* de Vendeville. Elle rapporta cette année là, nonobstant quelques exemptions, 2 105 livres 14 sous²⁷. Par la suite, d'autres revenus viendront bien entendu s'ajouter. Notamment des bourses d'études, dont les premières semblent avoir été celles du chanoine d'Aubermont, destinées à deux étudiants²⁸.

Si Maximilien Villain de Gand (1616-1644), dans son rapport *ad limina* de 1623, louait la qualité du clergé issu du séminaire douaisien²⁹, tous ses confrères ne voyaient pas d'un très bon oeil cette institution à caractère provincial. Aussi la destruction du séminaire par un incendie en 1637 allait-elle lui être fatale. D'autant que trois ans auparavant son très réputé et prestigieux président, le théologien Sylvius, s'était retiré³⁰. Tour à tour, les évêques de Saint-Omer, de Namur et d'Arras, respectivement en 1638, 1640 et 1646, abandonnèrent le séminaire provincial. Le mobile financier n'était sans doute pas unique. Éloigné, pour les deux premiers, de leur circonscription, ce séminaire ne leur convenait plus. S'ajoutaient à cela certaines difficultés de préséance entre les prélats³¹. Ne demeuraient donc plus partie prenante que l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Tournai. Ceux-ci admirent difficilement ces désistements. Et en 1665-1666 encore, le compte de l'institution parlait du séminaire provincial pour l'archevêché et l'ensemble de ses suffragants, tout en indiquant la mention *nulli* en guise de recettes pour les trois cessionnaires³².

2.2. Le séminaire diocésain à Douai et à Lille

À vrai dire, l'évêché de Tournai ambitionnait également de créer sa propre institution. C'est François Villain de Gand (1647-1666) qui mena à bien l'entreprise. Le séminaire, diocésain désormais, fut établi à Douai encore. Le premier compte a pour date initiale le 4 mars 1666³³. On choisit tout d'abord un lieu provisoire, puisque la construction du nouveau bâtiment débuta seulement après la mort de l'évêque, intervenue le 28 décembre 1666, même si celui-ci avait eu le temps d'acquérir plusieurs maisons à cet effet³⁴. Des comptes

²⁶ L'assiette de ces taxes a été publiée par C.-J. VOISIN, *Taxe établie dans le diocèse de Tournai pour le séminaire provincial, dit des évêques à Douai*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, 1868, p. 104-113. On possède également cette assiette pour le diocèse de Cambrai. Voir G. DEREGNAUOURT, *De Fénelon*, p. 193.

²⁷ Archives du Séminaire de Tournai. Compte, 1614-1615.

²⁸ Le compte de 1670-1671 les fait remonter à 1650. Chacune des deux bourses atteignait 150 florins. Archives de l'État à Tournai, Évêché de Tournai, 25.

²⁹ B. DE MEESTER, *Correspondance du nonce Giovanni-Francesco Guidi di Bagno (1621-1627)*, deuxième partie, (1625-1627), Bruxelles-Rome, 1938, p. 905 (*Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série : Nonciature de Flandre, VI).

³⁰ A. ALVIN, *Histoire*, p. 106-108. Voir au sujet de François Du Bois, dit Sylvius (1591-1649), voir E.-H.-J. REUSENS, *Du Bois (François)*, dans *Biographie nationale*, t. VI, 1878, c. 191-195.

³¹ A. ALVIN, *Histoire*, p. 108.

³² Archives du Séminaire de Tournai. Compte, 1665-1666.

³³ Archives du Séminaire de Tournai. Compte, 1666-1667. Ch. LEFEBVRE, *Douai*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XIV, Paris, 1960, c. 718-719, fixe la fondation du séminaire de Tournai à l'année 1630. Aucun élément ne permet de confirmer cette assertion, si ce n'est un rapport publié par C. DEHAISNES, *L'université de Douai en 1790. Lettres et mémoire de M. Placide Baillienecourt, publiées avec d'autres documents inédits*, dans *Mémoires de la société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai*, II^e série, t. VIII, 1863-1865, p. 223.

³⁴ Le prélat avait acquis plusieurs maisons à l'abbé de Marchiennes le 23 février 1666. C. PIOT, *Inventaire des archives de l'évêché de Tournai*, Bruxelles, 2002, p. 130 (Archives de l'État à Tournai. Instruments de recherche à tirage limité, 8). Il s'agit d'une réimpression de l'inventaire manuscrit dressé avant la deuxième guerre mondiale. Tous les documents qui y sont analysés ont été détruits. Des documents à ce sujet étaient également conservés dans les Archives du Séminaire de Tournai. *Répertoire des titres, documents, procès, etc. relatifs à l'établissement et aux biens de l'ancien et du nouveau séminaire épiscopal de Tournai*, s.d. Section A, farde 1. Document 1. Vente de plusieurs maisons à

particuliers furent établis concernant *les desbourses et paiements faicts a diverses fois pour les bastiments et aultres acommodements du seminaire*. Sur les trois années 1669-1671, les dépenses s'élevèrent à 5 833 florins 4 patars³⁵. Le roi d'Espagne avait donné licence pour transférer au nouveau séminaire les taxes levées sur le clergé au profit du séminaire provincial³⁶. Le maintien de ce séminaire à Douai visait clairement à conserver le lien ancien avec l'Université et à faciliter la formation du futur clergé.

Pourtant, dès son arrivée sur le siège épiscopal, Gilbert de Choiseul (1671-1689) - après une vacance de la charge de quatre années - entreprit de fonder un séminaire à Lille. Selon un mémoire manuscrit de Jacques Legroux, cela résulterait de difficultés survenues avec l'évêque d'Arras - dont dépendait Douai - qui aurait refusé à son confrère tournaisien de pouvoir user de son séminaire à sa guise. Bien que cet auteur soit généralement bien informé, nous émettrons des réserves par rapport à cette explication³⁷. Le chanoine Voisin déjà avait affiché certaines réticences face à cette hypothèse, mais sans fournir d'arguments convaincants³⁸.

En fait, le séminaire établi à Lille dès 1671 n'est pas le résultat d'un transfert du séminaire douaisien. L'édit de Louis XIV de juillet 1671 autorise Choiseul à établir un séminaire à Tournai *ou tel autre lieu de son diocèse qu'il jugera plus commode*, mais ne parle à aucun moment d'un transfert ni de la suppression de l'institution existante³⁹. Le prélat, dans son rapport *ad limina* adressé à Innocent XI en 1678, précise qu'il institua lui-même le séminaire (*seminarium instuterim*), expression qui n'aurait guère de sens dans l'hypothèse d'un transfert du séminaire fondé par son prédécesseur⁴⁰. Et c'est seulement vers 1682 que Choiseul souhaitera se défaire de son "séminaire" douaisien et en transférer les revenus à Lille afin de financer la nouvelle fondation. Il obtiendra de Louis XIV des lettres patentes l'autorisant à le céder à l'abbé du Mont-Saint-Éloi, près d'Arras, celui-ci étant désireux de disposer d'un refuge pour ses religieux. Le projet toutefois fut avorté par suite de la mort du supérieur arrageois⁴¹. De surcroît, le projet suscitait l'opposition du chapitre, qui craignait de voir là un premier pas vers une scission du diocèse⁴², et surtout de l'Université⁴³. Les comptes ne se rapportaient-ils pas au *seminaire estably deans l'Université de Douay* ? Et le catalogue des livres offerts par le chanoine Masurel au séminaire douaisien précise lui aussi : *erecti in Alma Universitate Duacensis*⁴⁴. En raison de l'opposition de cette dernière et bien qu'ayant obtenu une nouvelle autorisation royale en 1685 en vue de se défaire du séminaire⁴⁵, Choiseul dut finalement renoncer à la vente⁴⁶. Et l'institution douaisienne continua à fonctionner et

François Villain de Gand, 1666 et doc. 2. Lettres patentes, 1666. Ces documents sont aujourd'hui perdus; F. DESMONS, *L'épiscopat*, p. 279.

³⁵ Archives du Séminaire. Comptes, 1668-1669, 1669-1670, 1670-1671. Ce dernier compte est également conservé aux Archives de l'État à Tournai, Evêché de Tournai, 26.

³⁶ On peut noter la présence de ces revenus dans les comptes du séminaire diocésain. Ainsi par exemple, celui de 1672-1673. Archives de l'État à Tournai, Evêché de Tournai, 25.

³⁷ Jacques Legroux (1675-1734), n'est pas contemporain de ce transfert. L. DEVILLERS, *Le Groux (Jacques)*, dans *Biographie nationale*, t. XI, 1890-1891, c. 708-709.

³⁸ C.-J. VOISIN, *Taxe*, p. 106.

³⁹ Archives du Séminaire de Tournai. Section A, farde 1. Document 4. Publié dans A. HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, t. XXIX, Tournai, 1808, p. 205-219.

⁴⁰ C.-J. VOISIN, *Rapport adressé au souverain pontife Innocent XI par Gilbert de Choyseul, évêque de Tournai, sur l'état de son diocèse en 1678*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV, p. 164.

⁴¹ Ainsi que l'indiquent les lettres patentes du roi de juillet 1685. Archives de l'État à Tournai, Evêché de Tournai, 26.

⁴² Dans une lettre du 27 février 1683, Choiseul reproche à son chapitre de manifester de l'opposition à la vente du séminaire douaisien. C.-J. VOISIN, [*Documents relatifs à l'évêque Choiseul*], dans *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. XII, 1868, p. 317-318.

⁴³ Archives du Séminaire de Tournai. Section A, farde 1. Document 8. Perdu.

⁴⁴ Bibliothèque du Séminaire de Tournai, codex 110.

⁴⁵ Lettres royales datées de juin 1685. Archives de l'État à Tournai, Evêché de Tournai, 26.

⁴⁶ F. DESMONS, *L'épiscopat*, p. 285.

fonctionnait toujours en 1790⁴⁷. Quant à l'éventuelle querelle avec l'évêque d'Arras, elle nous semble d'autant moins fondée que le séminaire lillois, dès son établissement provisoire en 1673, accueillit de futurs prêtres arrageois⁴⁸.

Demeure une question centrale : pourquoi cette nouvelle création ? Dans sa requête adressée à Louis XIV, Choiseul précise souhaiter que *l'on puisse elever ceux qui sont apelles a l'etat ecclesiastique dans les sentimens de pieté qui leurs sont necessaires*⁴⁹. Il ne s'agit plus de permettre la formation intellectuelle du futur clergé auprès d'une université, ni même d'assurer cette formation, mais de préparer au sacerdoce des étudiants déjà formés. En d'autres termes, on se trouve ici en présence d'un véritable séminaire pour ordinands⁵⁰. Le 26 septembre 1673, l'évêque publie un mandement par lequel il impose désormais à tous ceux qui souhaitent recevoir les ordres sacrés d'avoir séjourné un temps, laissé à son appréciation, au séminaire. La prescription fut rappelée lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments le 27 février 1683⁵¹. Dans son rapport précité de 1678, il précise d'ailleurs sans ambiguïté que tout ordinand devra y séjourner deux ans durant, afin d'être formé aux rites et imprégné de la piété et de la discipline ecclésiastique. De surcroît on y examinerait sa vocation. À leur sortie, les nouveaux prêtres pouvaient directement assurer le soin d'une paroisse ou seconder un pasteur en place⁵². Effectivement, les premiers comptes de l'institution pour les années 1673-1674 et 1674-1675 mentionnent les listes des postulants admis à l'acolytat, au sous-diaconat, au diaconat et bien entendu à la prêtrise. Pour cette dernière, ils furent respectivement au nombre de douze et de cinq⁵³. Le séminaire de Douai conserva quant à lui son rôle originel de simple collège destiné à fournir un logement aux *écoliers tant philosophes que juristes* qui suivaient des cours auprès de l'Université - et non dans le séminaire, le président de celui-ci se contenant d'organiser la répétition des leçons⁵⁴.

Quant au choix de Lille, il s'explique d'une part par la volonté d'établir ce séminaire pour ordinands dans le diocèse même⁵⁵, ce qui permettrait à l'évêque d'y exercer une influence accrue, d'autre part en raison du soutien d'un mécène local, Rémi de Haugrenier, docteur en théologie et doyen du chapitre de Comines, qui deviendra régent puis président du séminaire. Les travaux durèrent et leur financement souleva maintes difficultés. Installé d'abord dans des locaux provisoires, à la rue d'Angleterre, le séminaire ne disposa de ses nouveaux locaux qu'en 1683⁵⁶.

2.3. Le séminaire à Tournai

À peine l'installation terminée, une nouvelle translation pointa à l'horizon. Choiseul, dès 1683, manifesta le souhait d'implanter le séminaire à Tournai⁵⁷. Au même moment, le chapitre eut plusieurs délibérations à ce sujet et se montra favorable⁵⁸. On obéirait ainsi aux

⁴⁷ C. DEHAISNES, *L'université*, p. 213-271.

⁴⁸ Archives du Séminaire de Tournai. Compte, 1673-1674.

⁴⁹ Archives du Séminaire de Tournai. Section A, farde 1. Document 4. 1671.

⁵⁰ Voir I. NOYE, *Séminaire*, dans *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, t. XIII, Paris, 1993, c. 1 057- 1 068. Le cas concret de Cambrai pourra être vu dans G. DEREGNAUCOURT, *De Fénelon*, p. 195 et ss.

⁵¹ F. DESMONS, *L'épiscopat*, p. 281-282. E. LECLAIR, *Mémoire remarquable des choses arrivees en la ville de Lille depuis l'an 1640, appartenant à Jacques Morel*, dans *Bulletins de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. XVIII, 1913, p. 15.

⁵² C.-J. VOISIN, *Rapport*, p. 164.

⁵³ Archives du Séminaire de Tournai.

⁵⁴ C. DEHAISNES, *L'université*, p. 222, 236, 241.

⁵⁵ Comme le laissaient entendre les lettres patentes de 1685. Archives de l'État à Tournai, Évêché de Tournai, 26.

⁵⁶ F. DESMONS, *L'épiscopat*, p. 280-281.

⁵⁷ C.-J. VOISIN, [Documents...], p. 318. Lettre du 28 février 1683.

⁵⁸ Archives du Chapitre cathédral. Actes capitulaires, 24 et 29 janvier, 8, 17 et 22 février et 1^{er} et 8 mars 1683. F.

décrets du Concile de Trente qui prescrivaient d'installer le séminaire au plus près de la ville épiscopale, avec l'avantage pour l'évêque de pouvoir fréquenter plus facilement l'institution. Quant au chapitre, il y voyait la possibilité de s'immiscer plus facilement dans la direction de la nouvelle institution, en exigeant que deux chanoines assistent l'évêque dans la direction spirituelle du séminaire et que la gestion temporelle soit confiée à quatre autres chanoines désignés pour deux d'entre eux par le chapitre et pour les deux autres par l'ordinaire. Il eut soin toutefois de refuser qu'aucun séminariste ne soit désigné sans son consentement pour occuper une fonction ecclésiastique sur la rive gauche. Aussi lorsqu'en 1685 l'opportunité se présenta de se défaire du bâtiment lillois, convoité par les religieuses du Saint-Esprit, la décision du transfert fut-elle prise⁵⁹. Et en mai 1686 de nouvelles lettres patentes du roi autorisèrent la construction, à Tournai cette fois, d'un séminaire et sa dotation grâce aux biens et revenus de l'établissement lillois⁶⁰ qui s'était vu lui-même en son temps transférer les revenus du séminaire de Douai⁶¹. Effectivement, les comptes feront état des rentrées provenant du *catalogue* de Vendeville établi en 1590⁶². Et l'on sait qu'en 1790, le séminaire de Tournai à Douai ne possédait plus aucun revenu, hormis les pensions des étudiants⁶³.

Des réticences pourtant se firent jour. Les Consaux de Tournai voyaient d'un très mauvais oeil ce déménagement. Le nombre d'établissements de mainmorte et exempts d'impôts envers la ville était déjà tel qu'y ajouter un séminaire risquait de porter atteinte aux finances de la ville. Qui plus est, les prêtres qui entoureraient l'institution ne manqueraient pas de revendiquer eux aussi des exemptions fiscales. Quant au commerce, il pâtirait encore davantage du manque d'espace disponible, déjà criant. Malgré une requête adressée au roi, les autorités urbaines se virent contraintes de céder et d'accorder aux prêtres du séminaire les mêmes exemptions que celles accordées aux membres du chapitre cathédral⁶⁴.

Choiseul opta pour un terrain situé auprès des remparts Saint-Brice, sur la rive droite donc. Aucun territoire *ad hoc* n'avait en effet pu être trouvé sous sa juridiction, rive gauche. Sollicité de céder cette enclave, l'archevêque de Cambrai accepta, moyennant une rente annuelle de 18 florins. Entamée en 1688, la construction dura jusqu'en 1692, les séminaristes logeant entre-temps au château de Wez, propriété épiscopale⁶⁵, puis à la rue des Carmes, dans un bâtiment appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés.

Confiés à un président et deux professeurs, les séminaristes se voyaient par la force des choses influencés et conditionnés par la personnalité et les orientations de ceux-ci. Le séminaire constituait un véritable enjeu doctrinal. Choiseul, mais plus encore son successeur François de Caillebot de la Salles (1692-1705), promu à l'évêché de Tournai en 1692, saisirent l'opportunité et désignèrent un président et des enseignants favorables aux idées jansénistes. Mgr Caillebot, après sa résignation, vit lui succéder Louis-Marcel de Coëtlogon (1706-1707), connu pour son opposition à la doctrine de l'évêque d'Ypres. Le nouveau prélat s'empessa de remodeler l'équipe dirigeante du séminaire. Un nouveau président fut désigné ainsi que deux professeurs de théologie, tous deux membres de la Compagnie de Jésus. Le président donnant peu satisfaction, son successeur, René-François de Beauveau (1708-1713),

DESMONS, *L'épiscopat*, p. 283-285.

⁵⁹ Ch. PIOT, *Inventaire*, p. 131; F. DESMONS, *L'épiscopat*, p. 284.

⁶⁰ Archives du Séminaire de Tournai. Section A, farde 3. Document 30.

⁶¹ Archives de l'État à Tournai, Evêché de Tournai, 26. Lettres patentes, juin 1685.

⁶² Archives du Séminaire. Compte 1709.

⁶³ C. DEHAISNES, *L'Université*, p. 245.

⁶⁴ F. DESMONS, *L'épiscopat*, p. 285-295.

⁶⁵ Les évêques de Tournai étaient seigneurs de Wez depuis, semble-t-il, le XIV^e siècle et en possédaient le château. A. PASTURE et F. JACQUES, *Une description des paroisses du diocèse de Tournai (1690-1728)*, Bruxelles, 1968, p. 68-69 (Commission royale d'histoire, série in-8); *Historique de Wez-Velvain*, s.l., s.d., p. 3 et Ch. VRANCKEN-PREUD'HOMME et G. PREUD'HOMME, *Wez-Velvain*, dans *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 2, Wallonie-Bruxelles, éd. H. HASQUIN, Bruxelles, 1983, p. 1 624.

le remplaça en 1708 par le Père Philippe⁶⁶. Désormais, les Jésuites détenaient toute l'autorité sur le séminaire.

Cela ne se fit pas sans réaction. Le chapitre et une partie du clergé diocésain déplorèrent la mainmise de réguliers sur la formation du futur clergé séculier. Le parti janséniste ne manqua pas également d'ouvrir le feu contre cette promotion de leurs adversaires. Ils se lancèrent dans une vaste entreprise de décrédibilisation marquée par la publication d'une série de pamphlets hostiles à la Compagnie, auxquels répondirent divers mémoires⁶⁷. Alexandre Dubois, curé de Rumegies, a laissé poindre dans son *Journal* toute sa déception face à cette évolution. Et de regretter amèrement Choiseul, mais aussi Caillebot qui avait soutenu le séminaire dans son ancienne vigueur⁶⁸. Mais rien n'y fit et la Compagnie conserva la direction du séminaire jusqu'en 1773⁶⁹.

À l'occasion de ces débats doctrinaux, le président du séminaire jugea utile de présenter le règlement et le plan de formation imposé aux séminaristes au cours de leurs trois années de formation. Il entendait ainsi prouver le sérieux et la qualité de l'encadrement proposé par les Jésuites. La journée étant rythmée par une alternance de pratiques de dévotion, d'études et d'apprentissages.

Levé à 4 heures en été ou 4 heures 30 en hiver, le séminariste consacrait d'emblée quinze minutes à la prière et trente à l'oraison mentale. Il pratiquait de même le soir et se penchait alors sur le sujet de méditation du lendemain. Entre-temps, il assiste aux différents offices de la journée : prime, tierce, vêpres, complies et bien entendu la messe. À plusieurs reprises, une courte prière à la chapelle ou un examen de conscience venait encore s'intercaler. Deux fois la semaine, des conférences spirituelles étaient aussi programmées.

Du point de vue scolaire, chaque journée comptait entre trois heures trois quarts et cinq heures d'études selon les saisons et selon l'année de formation. Les séminaristes obligés de réciter leur bréviaire voyaient en effet leur temps d'étude réduit de trois quarts d'heure. Matin et après-midi, avaient lieu une heure trente de classe et trente minutes de répétition. On y abordait notamment la casuistique. S'ajoutait à cela un cours d'Écriture sainte précédé de lectures, d'une durée d'une heure, également de rigueur les dimanches et jours de fêtes. La première année était consacrée à l'Évangile, la seconde au reste du Nouveau Testament et la troisième aux Psaumes. Clairement, l'Ancien testament passait au second plan. Les maîtres s'attachaient particulièrement à éclaircir les passages nébuleux et à fournir des arguments à opposer à d'éventuelles interprétations fallacieuses. Le jeudi, avant le *congé* qui débutait à neuf heures, étaient organisées des disputes théologiques. Au total, une journée comprenait quelque cinq heures de classe et quatre heures d'étude.

La formation pratique ne demeurait pas en reste. Chaque jour avait lieu des exercices de plain-chant. Les mercredis, dimanches et fêtes, on y substituait des exercices touchant les cérémonies. Les séminaristes prêchaient également à tour de rôle au réfectoire les jeudis, dimanches et fêtes. Le catéchisme quant à lui était fixé au samedi. Enfin, le futur prêtre

⁶⁶ Robert Philippe (1665-1743), président du Séminaire de Tournai de 1708 à 1715. W. AUDENAERT, *Prosopographia Iesuitica Belgica Antiqua. A biographical dictionary of the Jesuits in the Low Countries*, t. II, Louvain-Heverlée, 2000, p. 207 et E. MATTHIEU, *Philippe (Robert)*, dans *Biographie nationale*, t. XVII, Bruxelles, 1903, c. 331-333.

⁶⁷ Cet épisode a été décrit par J. WARICHEZ, *Les péripéties*, p. 3-5, qui fournit en outre une liste des publications qui nourrirent cette affaire (n. 5). Voir également F. DESMONS, *Le jansénisme dans le diocèse de Tournai sous les successeurs de l'évêque Gilbert de Choiseul (1690-1715)*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXIX, 1913, p. 256-274 et 391-430 et L. MAHIEU, *Jansénisme et antijansénisme dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et de Tournai, spécialement dans la région lilloise*, Lille, 1948, p. 62-68 (Mémoires et travaux publiés par les professeurs des Facultés catholiques de Lille, 54).

⁶⁸ *Journal d'un curé de campagne au XVII^e siècle*, nlle. éd., Villeneuve-d'Ascq, 1997, p. 132-135 (Documents et témoignages).

⁶⁹ Voir E. SOIL, *Les maisons*, p. 179-189 et A. HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Essai*, t. XXIX, p. 218-244.

recevait une formation pratique de l'administration des Sacrements .

Ce programme demeura-t-il en vigueur tout au long du XVIII^e siècle ? Nous ne saurions l'affirmer. On peut toutefois penser qu'il ne subit pas de bouleversements profonds tant que les Jésuites furent à la tête du Séminaire, c'est-à-dire en 1773, lors de la suppression de la Compagnie.

Précisément, lorsque celle-ci intervint, le cas du séminaire dut être traité d'une manière toute différente de celle du collège et du noviciat. Si un commissaire du Gouvernement fut désigné pour s'en occuper, il n'établit au final aucun inventaire. Les Jésuites en effet n'étaient en rien propriétaires des lieux⁷⁰. *Sede vacante*, le chapitre nomma le chanoine Vanbeveren comme nouveau président et la vie du séminaire put se poursuivre⁷¹.

L'édit impérial du 16 octobre 1786 vint porter par contre un coup d'arrêt au fonctionnement du séminaire épiscopal⁷². L'empereur établissait cette fois un séminaire général à Louvain, seule instance habilitée désormais à assurer la formation du futur clergé paroissial. Les autorités tournaisiennes se plièrent à la mesure. Mais les troubles politiques ayant entraîné l'annulation rapide de l'édit (20 novembre 1789⁷³), le séminaire put reprendre ses activités dans la cité épiscopale. Durant dix années, les futurs pasteurs du diocèse purent donc continuer à se former à Tournai.

3. Troubles et renouveau

La première occupation française des Pays-Bas entraîna peu de conséquences pour les deux institutions qu'étaient alors l'abbaye de Saint-Médard et le séminaire de Choiseul. La mise sous séquestre de leurs biens eut certes lieu, mais sans autres conséquences. À noter l'asile fourni par le séminaire à des prêtres immigrés⁷⁴.

Dès juillet 1794, les bâtiments de Saint-Médard furent réquisitionnés au profit des militaires français. Et le 16 janvier 1797, les chanoines durent abandonner leur abbaye⁷⁵. Un arrêté départemental du 23 janvier 1797, quelques jours seulement donc après leur départ, fixa la nouvelle destination des locaux de la rue des Jésuites. Ils serviraient désormais à l'entreposage et à la vente du mobilier national⁷⁶. C'est ainsi qu'y seront aliénés les meubles de l'ancien séminaire de Choiseul⁷⁷.

Par la force des choses, cette destination d'entrepôt se justifia de moins en moins. Dès janvier 1799, les autorités de la ville sollicitèrent auprès de l'administration du département de Jemappes l'autorisation de transformer le site en manège pour chevaux. Elle se heurta à une fin de non recevoir⁷⁸. L'ancien collège jésuite allait bénéficier d'une affectation plus prestigieuse. Dès la création à Tournai d'une sous-préfecture en mai 1800, celle-ci y prit ses quartiers. Un avis imprimé du sous-préfet en informa la population⁷⁹.

⁷⁰ M. DESCLÉE, *La suppression*, p. 27.

⁷¹ Pierre-Jacques Vanbeveren, vicaire général de l'évêché de Tournai. *Etrennes tournaisiennes curieuses et intéressantes pour l'année bissextile 1780*, Tournai, 1780, p. 62.

⁷² *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, t. XII, Bruxelles, 19, p. 544-546 (Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique, 3^e série).

⁷³ *Idem*, t. XIII, p. 378-379.

⁷⁴ A. MILET, *Tournai et le Tournais sous le bonnet rouge (1792-1793)*, Tournai, 1986, p. 216, 225 et 124 (Publications extraordinaires de la Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai, 3).

⁷⁵ Sur l'achat par les chanoines de Saint-Mard, cf. J. VOS, *L'abbaye*, I, p. 264 et III, *Cartulaire*, dans *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XIII, 1876, p. 207-208 (lettre de Marie-Thérèse à l'évêque concernant la vente, 25 août 1779) et A. MILET, *Batailles*, p. 90-97.

⁷⁶ A. MILET, *Batailles*, p. 97.

⁷⁷ Archives de l'État à Mons, Fonds français, 481. Vente du 7 juin 1798.

⁷⁸ Archives de l'État à Mons, Fonds français. Registre 547, n° 73. 26 janvier 1799.

⁷⁹ Imprimé chez J.-J. Serré. E. DESMAZIERES, *Recherches sur les travaux des imprimeurs et des libraires de Tournai*,

Pendant ce temps, qu’advenait-il de l’ancien séminaire de Choiseul ? Le 25 novembre 1797, l’occupant décréta la suppression d’une série d’institutions ecclésiastiques, parmi lesquelles les séminaires, et la confiscation de leurs biens⁸⁰. Un projet de vente vit le jour dès le début de l’année suivante. Les responsables municipaux de Tournai tentèrent de s’y opposer et d’en obtenir l’usage⁸¹. Rien n’y fit. Et le 12 mai 1798, la vente était réalisée, au profit du sieur Henri-Joseph Loneux, officiellement “agent d’affaires”. Celui-ci agissait en réalité pour le compte des Hospices civils et de la municipalité tournaïsiennne. En février 1799, les orphelines de la ville, installées jusqu’alors dans des logements précaires, s’y établirent⁸².

L’affaire n’en demeura pas là. Le 22 février 1802, un arrêté des consuls de la République exigeait le retour à l’Administration des Domaines des biens nationaux aliénés dont le paiement d’un sixième au moins n’était pas abouti⁸³. Or, tel était le cas de Loneux qui n’avait toujours pas acquitté le montant de son acquisition. La Commission des hospices publics s’évertua à conserver la jouissance du bien. Mais c’était sans compter avec la nouvelle composante du paysage tournaïsienn, à savoir Monseigneur Hirn.

Désigné en 1802, l’évêque concordataire fit son entrée à Tournai le 8 septembre 1803⁸⁴. Logiquement, il eut à cœur de rétablir un lieu de formation du clergé dans son nouveau diocèse. *Bâti aux frais de ses prédécesseurs*, le séminaire de Choiseul paraissait à l’évêque l’endroit tout désigné⁸⁵. Le maire de la ville, Charles-Henri de Rasse n’entendait pas les choses de la même manière et souhaitait conserver la vocation charitable du site. L’évêque, conscient de la difficulté de déloger les orphelines, tourna alors ses vues vers les bâtiments de Saint-Mard, l’ancien collège jésuite, devenu, nous l’avons vu, sous-préfecture du Département de Jemappes. L’affaire était sur le point d’aboutir quand les autorités parisiennes renoncèrent à l’établissement de séminaires diocésains au profit de séminaires provinciaux (1804). La sous-préfecture ne changerait pas d’affectation.

Monseigneur Hirn ne baissa pas les bras : s’imposait chaque jour davantage la nécessité d’assurer le recrutement et la formation d’une relève cléricale. L’illégalité dans laquelle se trouvait toujours la Commission des hospices quant à la possession du séminaire de Choiseul poussa le prélat à réclamer de nouveau l’héritage de ses prédécesseurs. En dépit de démarches nombreuses, rien n’y fit. Le ministre de l’Intérieur, invoquant les frais consentis par la Commission dans les bâtiments et l’impossibilité de trouver un autre logement aux orphelines, débouta le prélat (1^{er} août 1807). Les autorités municipales triomphaient et pesèrent de tout leur poids afin que l’on destine Saint-Mard à la fonction de séminaire. Finalement, le 7 janvier 1808, un décret impérial mettait à la disposition de l’évêque le *ci-devant collège des Jésuites, appelé présentement maison des ci-devant chanoines réguliers de Saint-Médard, pour y former l’établissement de son séminaire diocésain*⁸⁶. En possession du bâtiment, les instances épiscopales durent encore procéder à sa réhabilitation. De nombreux travaux durent être menés tant l’entretien avait été négligé. Et c’est seulement le 4 novembre 1808 qu’eut lieu la bénédiction de l’église⁸⁷.

Parmi les biens et rentes de l’ancien séminaire, un certain nombre n’avaient pas été

Tournai, 1882, p. 659.

⁸⁰ *Pasinomie. Collection des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, t. II, Bruxelles, 1860, p. 169-170.

⁸¹ Archives de l’État à Mons, Fonds français, registre 558, n° 1053 bis.

⁸² A. MILET, *Batailles*, p. 86 et 100.

⁸³ *Pasinomie*, p. 275.

⁸⁴ A. MILET, *HIRN (François-Joseph)*, dans *Dictionnaire d’histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XXIV, c. 656.

⁸⁵ Archives de l’État à Mons, Fonds français, 403. 10 septembre 1803.

⁸⁶ Archives de l’État à Mons, Fonds français, 684 II.

⁸⁷ Sur tout ceci, voir A. MILET, *Batailles*, p. 101-114.

aliénés. Ils furent transférés à la nouvelle institution par un décret en date du 4 mars 1808⁸⁸. Par ailleurs, le 30 septembre 1807, Napoléon avait créé quelque 2 400 bourses destinées à financer les études des futurs prêtres par toute la France. Onze de ces bourses (400 francs) et vingt-deux demi-bourses (200 francs) étaient destinées à l'évêché de Tournai. Un concours pour leur obtention fut lancé par un mandement pastoral du 14 novembre⁸⁹. Un décret impérial du 18 août 1808 sanctionna les résultats et fut transmis aux lauréats sous la forme d'une lettre pastorale. Enfin, Monseigneur Hirn mit à contribution ses diocésains. Dès 1806, l'évêque avait sollicité son clergé afin d'obtenir des fonds en vue du rétablissement du séminaire⁹⁰. Et le 20 février 1808, en même temps qu'il annonçait cette fois l'ouverture de la nouvelle institution, il souhaitait l'organisation de quêtes dans les paroisses⁹¹.

Restait à pourvoir le séminaire en personnel. Plusieurs prêtres du diocèse refusèrent la présidence en raison de la soumission trop grande à l'autorité politique. Auguste Grimbél, originaire de Lille, accepta finalement la fonction⁹². En 1808, on enregistra quarante-quatre entrées en première année de théologie. Dans les années suivantes, les chiffres se tassèrent, pour atteindre de nouveau les quarante unités à partir de 1821⁹³. Quant à l'ancien séminaire, après moult attermolements, il devint enfin la propriété des Hospices... en 1835, grâce à une transaction menée avec le tout récent État belge⁹⁴.

*

À la suite du Concile de Trente, plusieurs tentatives visèrent à mettre sur pied dans le diocèse de Tournai un établissement destiné à assurer la formation cléricale ou plus précisément à préparer de jeunes enfants dans cet esprit. Comme en beaucoup d'endroits, l'échec fut au rendez-vous. Il fallut attendre 1586 pour voir établir un séminaire provincial à Douai, co-financé par les cinq diocèses de la province de Cambrai grâce à une taxe levée sur le clergé de chacun d'entre eux. Cette solution correspondait d'ailleurs à une suggestion des Pères du Concile.

Les difficultés liées à la co-gestion de cette institution poussèrent, dès le début du XVII^e siècle, plusieurs évêchés à prendre leur distance. À Tournai, on attendit 1666 pour établir, à Douai toujours, puis à Lille en 1671, un séminaire, cette fois diocésain. Il existe alors une volonté épiscopale de maîtriser la formation de son futur clergé. Dans cette optique toujours, le transfert définitif s'opère en 1686 vers Tournai. Le séminaire se trouve cette fois dans la cité épiscopale. Mais on notera surtout l'évolution de l'institution. D'un simple collège auprès d'une université, on en est arrivé à un véritable séminaire pour ordinands. S'accomplit ainsi l'idéal de la réformation du clergé catholique.

Mais ce séminaire n'échappera pas aux querelles théologique de son temps. Deux prélats enclin à soutenir le parti janséniste, Choiseul et Caillebot, vont user de ce "moule clérical" pour diffuser leurs idées au sein du futur clergé. La réaction sera radicale. Louis-Marcel de Coëtlogon confiera l'enseignement des futurs séminaristes aux Jésuites qui en

⁸⁸ Publié dans A. HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Essai*, t. XXIX, p. 282-283.

⁸⁹ *Idem*, p. 268 et A. MILET, *Batailles*, p. 115.

⁹⁰ Mandement du 30 janvier 1806. Archives de l'État à Tournai, Archives paroissiales, Blandain, 4. Ce document, renseigné par le chanoine Milet, ne figure plus dans la farde.

⁹¹ Bibliothèque du séminaire de Tournai, DP 18 K 1. Mandement publié dans A. HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Essai*, t. XXIX, p. 273-280.

⁹² J.-J. VOS, *Le clergé du diocèse de Tournai depuis le concordat de 1801 jusqu'à nos jours*, t. I, Braine-le-Comte, 1887, p. 103-104 et t. II, p. 191.

⁹³ V. DINDOUVE, *Les entrées en première année de théologie au séminaire de Tournai de 1808 à 1872*. Université catholique de Louvain, 1980, p. 30 et 148. Mémoire de licence.

⁹⁴ A. MILET, *Batailles*, p. 119-128.

1708 obtiendront en outre la présidence du séminaire. S'ensuivra une querelle d'écrits aux effets très limités : jusqu'à sa suppression en 1773, la Compagnie de Jésus, comme en nombre d'endroits, continuera à régner sur le séminaire de Tournai.

Celui-ci dut encore par la suite affronter l'interventionnisme de Joseph II et la création en 1786 du Séminaire général de Louvain, l'empereur ne pouvant souffrir de voir le clergé échapper à son contrôle. L'avortement rapide de cette réforme ne sonna pas pour autant la fin des difficultés pour l'institution.

L'installation du régime français en 1794 entraîna en effet de lourdes conséquences. Supprimé en 1797, le séminaire fut vendu et acquis par la Commission des hospices civils. Une fois la paix religieuse établie et après l'arrivée de Monseigneur Hirn (1803), s'ensuivit une querelle de plusieurs années entre l'évêque d'une part et la municipalité d'autre part. L'enjeu était constitué par l'implantation du nouveau séminaire et l'éventuelle récupération du bâtiment primitif à cette fin. Ce conflit illustre toute la question de la récupération des biens nationaux. Les autorités parisiennes tranchèrent en défaveur de l'Église, mais prirent soin de fournir à Monseigneur Hirn une compensation, l'ancien collège des Jésuites. Existait manifestement une volonté de pacification.

Ainsi, si l'histoire du séminaire de Tournai possède ses traits d'originalité, en lien avec la situation locale et les personnalités en présence, elle s'inscrit aussi parfaitement, à chaque époque, dans le contexte général. Contexte religieux bien entendu, mais contexte politique également.

Ph. Desmette
Facultés universitaires Saint-Louis